

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue lundi 1er avril 2019, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Daniel Paré

La directrice générale et secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne les anniversaires du mois d'avril de MM Guy Roy, Réjean Lachance et Mme Lynda Laplante.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 20 mars 2019*
- 4. Suivi des dossiers*
- 5. Lecture de la correspondance*
- 6. Salle et période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Demande de prix pour le gravier*
- 9. Compte-rendu des comités*
- 10. Questions diverses - patrimoine bâti*
- 11. Levée de la séance*

2019-04-3599

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 20 MARS 2019

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la session ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2019-04-3600

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 4 mars et 20 mars 2019 soient acceptés.

4. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ Souper des municipalités de la MRC des Appalaches

Le souper des municipalités aura lieu cette année à l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-l'Est à la Paroisse de Disraeli, le 31 mai 2019. Une réponse devra être rendue au bureau municipal d'ici le 17 avril prochain pour ceux qui désirent y assister.

➤ Bilan incendie février 2019

M. le maire donne lecture du bilan incendie du mois de mars 2019.

➤ Pénurie de main-d'œuvre - Mesure fiscales pour les aînés

Attendu que la MRC des Appalaches fait face à une pénurie de main-d'œuvre importante;

Attendu que plus du quart de la population de la MRC est âgé de 65 ans et plus;

Attendu que les mesures fiscales actuelles découragent les personnes de 65 ans et plus à effectuer un retour au travail, ou à retarder l'âge de la retraite;

Attendu que le retour au travail des personnes retraitées, sur une base volontaire, pourrait grandement aider à combler le besoin de main-d'œuvre;

Attendu qu'il pourrait s'agir d'une mesure temporaire afin de combler le besoin de main-d'œuvre actuel;

2019-04-3601

En conséquence, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu unanimement:

Que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus demande au Conseil du Trésor d'introduire dans son prochain budget, des mesures fiscales pour les travailleurs qui voudront conserver leur travail au-delà de l'âge de la retraite, ainsi que pour les personnes retraitées qui retournent sur le marché du travail sur une base volontaire.

➤ Clinique de vaccination pour les 65-74 ans

Attendu que la MRC des Appalaches a un fort caractère rural;

Attendu que la mobilité et le transport sont des défis pour une partie de la population en milieu rural;

Attendu que la population aux prises avec un problème de mobilité et de transport est une clientèle vulnérable;

Attendu que les cliniques de vaccination dans les municipalités rurales sont des exemples efficaces et démontrés de la régionalisation des services de santé de proximités;

Attendu que la clientèle ciblée par ces cliniques de vaccination sont les personnes âgées de 60 ans et plus;

Attendu que depuis 2018, la vaccination n'est plus gratuite pour les personnes de 60 à 74 ans en bonne santé;

Attendu qu'avec cette révision d'admissibilité, une diminution de la participation aux cliniques de vaccination a été observée dans les municipalités;

Attendu que les cliniques de vaccination pourraient être remises en cause en raison de la diminution de la participation;

Attendu que l'abandon des cliniques de vaccination serait une perte de service de proximité pour une clientèle vulnérable;

2019-04-3602

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus souligne aux députés de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidant, Mme Marguerite Blais, l'importance de maintenir les cliniques de vaccination dans les municipalités et ainsi de revoir sa position sur la gratuité de la vaccination pour les 60 à 74 ans.

- **Modification du «Règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec»**

La municipalité ne modifiera pas son règlement.

- **Demande d'appui du Club de motoneige Beauce-Frontenac inc. pour circuler dans l'emprise du chemin de fer**

Attendu que le club de motoneige Beauce-Frontenac a déjà reçu l'autorisation du Ministère des transports d'utiliser une partie de l'emprise du chemin de fer (direction nord-ouest) dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus jusqu'à la limite de Saint-Pierre-de-Broughton afin d'installer un sentier de motoneige;

Attendu que le club de motoneige Beauce-Frontenac inc. demande au Ministère des transports d'utiliser l'emprise du chemin de fer (direction nord-est) à partir de la municipalité d'East Broughton jusqu'à la limite de la municipalité de Tring Jonction afin d'établir un sentier de motoneige;

2019-04-3603

En conséquence, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie le Club de motoneige Beauce Frontenac dans leur demande d'utilisation de l'emprise de la voie ferrée auprès du Ministère des Transports sur le territoire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

6. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTION

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mars 2019:

Salaire du mois de mars 2019 24 430,26\$

Comptes à payer mars 2019

<i>C1900031 à C1900041</i>	4 256,24\$
<i>P1900059 à P1900085</i>	74 450,00\$
<i>L1900026 à L1900035</i>	11 483,38\$

2019-04-3604

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers.

8. DEMANDE DE PRIX POUR LE GRAVIER

La Municipalité procédera par invitation écrite pour l'achat de gravier brut, de gravier 0 - $\frac{3}{4}$ tamisé, de concassé 0- $\frac{3}{4}$, 0- $\frac{1}{2}$, pour le taux à l'heure de camion et du taux de location d'une pelle.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

➤ Transport adapté Région de Thetford inc.

Le conseiller André Giguère donne un compte-rendu de l'assemblée générale tenue le 28 mars dernier.

➤ Bibliothèque La Bouquinerie

Le conseiller François Paré donne un compte-rendu de la réunion de la bibliothèque.

➤ Dossier éolien

M. le maire donne un compte-rendu de la réunion du comité de suivi du projet éolien tenue le 27 mars dernier.

➤ Comité culturel

Le conseiller Alain Faucher donne un compte-rendu du comité culturel.

➤ Chambre de commerce

Le conseiller Valmond Lessard donne un compte-rendu de la Chambre de commerce.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ Réparation de la transmission du camion Inter 1991

2019-04-3605

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense entre 5 000\$ et 6 000\$ pour la réparation de la transmission du camion Inter 1991.

➤ Soirée connaissance pour les bénévoles

2019-04-3606

Suite à la rencontre du Comité des bénévoles tenue à East Broughton dont M. le maire ainsi que le conseiller André Giguère ont assistés, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité que la municipalité participera aux frais encourus pour cette soirée reconnaissance des bénévoles.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-3607

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la session soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Guy Roy
Maire*

*Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose pas des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2019-04-3604, 3605 et 3606.